

[Text]

Mr. MacDougall, you are next on my list.

**Mr. MacDougall:** Thank you, Mr. Chairman. I would first like to congratulate you and my colleagues on the other side. I can see that we are certainly going to have a very interesting period of time with a lot of experience on this committee.

I have interest with regard to vote 15b, \$188 million of change and method of program delivery. I am wondering if possibly in a couple of areas that concern me we are looking at this method of program change to self-government. If so, is this the first indication or perhaps maybe one step before that? The question I have is about head office, regional office, district office and band council. When \$188 million comes down to the band council, what percentage of that would come off for starting off with the different sectors before that gets through?

**Mr. Lafontaine:** Mr. Chairman, before Mr. Veinot answers the question, because these are transfers from two votes to another vote, so these are not new moneys. They are changes which, in our view, reflect better what these votes purport to be. So, Brian, would you go into the details please?

• 1605

**Mr. Veinot:** When we put together our main estimates, there are three votes in the Indian program: vote 5, the departmental operating vote; vote 10, the departmental capital vote; and vote 15, which includes contribution of moneys to either Indian bands or to provinces, Indian associations, or to provinces for payments on behalf of Indians.

Because going into the year we do not know exactly what transfers will take place during the year, usually the vote 5 money is included as departmental funding. But as we move into the year, we find in fact, that because we are in the process of devolution, there are moneys being given to the bands by contribution, which then require the movement from vote 5 to vote 15. We cannot move money from 5 by contribution; it must be out of vote 15. About 25% of the \$188 million relates to that.

The other 75%, because of a change in practice in terms of payments to provinces on behalf of Indians for education, social assistance, we were paying that from vote 5; now, at the request of the Comptroller General, we have moved that into a contribution mode. So all payments to provinces will be, and are now, in fact, vote 15.

In relation to the other part of your question, everything in vote 15 goes directly to the recipient. There is no taking off of any portion of that by anyone other than the recipient.

**Mr. MacDougall:** Okay. Continuing on with that \$188 million, on reserve how long does it take for them to get that additional funding? I mean, a lot of reserves are coming now

[Translation]

Monsieur MacDougall, vous êtes le suivant sur ma liste.

**M. MacDougall:** Je vous remercie, monsieur le président. Je dois tout d'abord vous féliciter, ainsi que mes collègues de l'autre côté. Je vois que nous allons sans aucun doute connaître une période très intéressante dans ce Comité.

Je m'intéresse au crédit 15b, modification des méthodes de prestation du programme, d'un montant de 188 millions de dollars. S'agit-il là du passage à l'autonomie des bandes indiennes. Si oui, est-ce là la première étape? Je voudrais savoir comment cette somme se répartit entre bureau central, bureau régional, bureau de district et conseil de bande. Lorsque 188 millions de dollars sont attribués au conseil de bande, quel pourcentage du montant est prélevé au passage avant de bénéficier au conseil de bande?

**M. Lafontaine:** Monsieur le président, avant que M. Veinot ne réponde à la question, j'aimerais préciser qu'il s'agit là d'un virement provenant de deux crédits vers un autre crédit, c'est-à-dire que ce ne sont pas là des fonds nouveaux. C'est un transfert qui est destiné à mieux refléter l'objet de ces crédits. Cela étant dit, Brian, voulez-vous répondre en détail?

**M. Veinot:** Lorsque nous arrêtons notre Budget principal, nous affectons trois crédits au Programme des affaires indiennes: le crédit 5, qui est le crédit des dépenses de fonctionnement du ministère; le crédit 10, qui est le crédit d'immobilisations; et le crédit 15 qui comprend les contributions versées soit aux bandes indiennes, soit aux provinces ou aux associations indiennes, ou encore aux provinces pour le compte des Indiens.

Comme au début de l'année, nous ignorons au juste quels vont être les transferts qui auront lieu pendant l'exercice, en règle générale, les fonds relatifs au crédit 5 sont ajoutés au financement du ministère. Mais à mesure que l'année s'écoule, nous nous rendons compte qu'en raison de la dévolution, certaines sommes sont versées aux bandes par voie de contributions, ce qui exige donc un transfert de fonds du crédit 5 au crédit 15. Nous ne pouvons pas verser de contributions en utilisant le crédit 5, nous devons partir du crédit 15. Environ 25 p. 100 du total de 188 millions de dollars sert précisément à cela.

Les 75 p. 100 restants sont versés à même le crédit 15, en raison d'un changement de procédures pour les versements effectués aux provinces pour le compte des Indiens aux fins d'instruction publique et d'assistance sociale; à l'heure actuelle, comme nous l'a demandé le Contrôleur général, nous le faisons également sous forme de contributions. Ainsi, tous les versements effectués aux provinces relèveront, comme c'est déjà le cas, du crédit 15.

Pour ce qui est de l'autre partie de votre question, tout ce que comporte le crédit 15 va directement aux bénéficiaires. Rien n'est prélevé au passage.

**M. MacDougall:** D'accord. Toujours au sujet des 188 millions de dollars, combien de temps faut-il aux réserves pour obtenir leur financement complémentaire? Je veux dire par là